

L'Institut National de Formation de la FFG vous propose d'intégrer une nouvelle session de formation au Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport en Gymnastique Artistique Féminine, Masculine et Gymnastique Rythmique.

Le DEJEPS est un diplôme de niveau 5 qui prépare au métier d'entraîneur dans les disciplines gymniques acrobatiques ou d'expression et permet d'encadrer contre rémunération.

LE METIER

Le DEJEPS atteste à son titulaire trois domaines de compétences pour être :

- Entraîneur : préparation de gymnastes pour entrer dans le PPF et de gymnastes de performance.
- Coordonnateur/Manager: élaboration et gestion de projet de performance ou de développement
- Formateur : encadrement de formation de cadres.

Date limite d'inscription :
15 mars 2021

DEJEPS GYMNASTIQUE DISCIPLINES ACROBATIQUES ET DISCIPLINES D'EXPRESSION

SESSION 2021-2022

LES + DE CETTE FORMATION

- Diplôme professionnel d'entraîneur
- Rémunération possible à temps complet
- Formation de qualité assurée par une équipe expérimentée
- Formation contextualisée dans les clubs et les pôles
- Allègements de formation ou équivalences partielles pour les titulaires des diplômes fédéraux
 - Suivi individualisé du stagiaire
- Accompagnement du projet d'entraînement dans le club
- Possibilité de financement au titre de la formation professionnelle

EFFECTIFS

GAF : 15 stagiaires
GAM : 15 stagiaires
GR : 15 stagiaires

PRE REQUIS

- Avoir 18 ans révolus au 1er jour de la formation
- Être titulaire du PSC1
- Pour les moins de 25 ans : être recensé et avoir suivi la journée défense et citoyenneté (ex JAPD)

DEROULEMENT

Durée :
12 mois à raison
d'une semaine par mois
(2 semaines en juillet et août)
Volume horaire : 1 200 heures
700h en centre de formation
(formation initiale)
500h en club

COÛT

PÉDAGOGIQUE

14,20€ par heure de
formation (9 940,00 € en
formation complète)
Possibilité de prise en charge
via les OPCO

FRAIS DE DOSSIER

100,00 €

DÉPLACEMENT, HÉBERGEMENT ET REPAS

A la charge du
candidat ou de son
club.



DATES A RETENIR

Tests de sélection
Lundi 26 et mardi 26 avril 2021 à Paris

Positionnement
Mardi 27 et mercredi 28 avril 2021 par visioconférence avec le stagiaire et son tuteur. Le positionnement permettra de proposer une formation adaptée en fonction des niveaux de compétences et d'entraînement des candidats.

Vérification des exigences préalables à la mise en situation pédagogique
1ère semaine de juillet 2021

Début de formation
Vendredi 25 juin 2021

Fin de formation
Début octobre 2022

Dates et lieux sous réserve de modifications

PUBLIC CONCERNE

Stagiaires

- *En formation initiale*
- *En formation continue, pour les titulaires :*
 - du CQP AAG
 - du BPJEPS
 - du BEES 1er degré
 - du moniteur fédéral
 - de l'Entraîneur fédéral
 - de Licence STAPS

FINANCEMENT

En, fonction du statut du stagiaire, différents financeurs peuvent être sollicités :

- Conseil Régional ;
- CNDS ;
- financement personnel ;
- CPF ;
- Plan de formation de l'entreprise (budget entreprise ou OPCO)

ALLEGEMENT DE FORMATION

Les titulaires du moniteur peuvent être allégés de 3 semaines de formation.

Les titulaires de l'entraîneur et du BEESAG peuvent être allégés de 8 semaines de formation.

IMPORTANT : les allègements ne sont pas systématiques.

Ils seront appréciés par les formateurs lors du positionnement.

TUTEUR

Le tuteur doit attester d'une qualification à minima de niveau 4 en disciplines gymniques acrobatiques et d'une expérience professionnelle ou bénévole de 2 ans dans l'encadrement, à minima de niveau national, en disciplines gymniques acrobatiques ou d'expression

STAGE D'APPLICATION

Niveau minimum des gymnastes souhaité pour le stage en situation (500h) :
Avenir ou National

TESTS DE SELECTION

2 épreuves :

- Epreuve écrite de 30 mn sur un sujet gymnique général ;
- Entretien de 30mn avec l'analyse d'une vidéo avec un jury

Vérification des exigences préalables à l'entrée en formation*

Le candidat produit 2 attestations (pratique personnelle et expérience d'encadrement)

**dispense avec certains diplômes fédéraux, d'état ou de la branche professionnelle du sport*

CERTIFICATION

UC 1 et UC2 : Le candidat présente un dossier de 20 pages maximum sur un projet de perfectionnement sportif ou de développement qu'il expose devant un jury
UC3 : Production d'un cahier d'entraînement du groupe support et animation d'une séance dans le centre de formation, suivie d'un entretien

UC3 : Animation d'une formation de cadres

UC4 : Animation d'une séquence d'aide ou parade suivie d'un entretien.

FOAD et visioconférence

Une partie de la formation est dispensée en FOAD (Formation Ouverte et A Distance) et en visioconférence

MODALITES D'INSCRIPTION

Conditions d'accès :

Avoir 18 ans et être titulaire du PSC1

Pour les moins de 25 ans :

être recensé et avoir suivi la journée défense et citoyenneté (ex JAPD)

S'inscrire sur FORMAGYM en cliquant sur le lien ci-dessous,
en ouvrant dans un nouvel onglet :

INSCRIPTION

et charger les pièces complémentaires sur Mon Compte FORMAGYM (voir pages suivantes)
avant le 15 mars 2021.

Pour l'inscription sur FORMAGYM, **le stagiaire** doit être connecté
à son espace Licencié FFGYM, puis se rendre sur le Calendrier des formations
https://licencie.ffgym.fr/Formation/Je_me_forme/Calendrier_des_formationen

Il faut rechercher la formation DEJEPS au mois de juin 2021,
en sélectionnant l'organisateur « NATIONAL ».

Puis cliquer sur Formagym au bout de la ligne correspondante.

Sur la page d'accueil FORMAGYM, il faut cliquer sur :

LES FORMATIONS : INITIALES - PROFESSIONNELLES - CONTINUES - JUGES... En savoir plus

Puis sur [/DEJEPS](#)

Puis, sur la discipline choisie, puis valider la sélection et l'inscription jusqu'au message :

"Votre inscription a bien été prise en compte !"

Pour les non licenciés, nous contacter.

CONTACT :

Institut National de Formation de la FFG

7 ter cour des Petites Ecuries, 75010 PARIS

Tél. : 01 48 01 24 48 Mail : formation@ffgym.fr

N° SIRET : 421 987 587 00019 Référencé Datadock

N° déclaration d'activité : 11753075575 (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)



**ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT**



CALENDRIER DE LA FORMATION DE JEPS DGA 2021-2022

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FÉMININE

Semaines	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Dates	04-07 juil 21	08-11 juil 21	août 21	août 21	sept 21	oct 21	nov 21	dec 21	jan 22	mar 22
Lieux	Bourges	Bourges	à confirmer	à confirmer	Voiron	à confirmer	à confirmer	à confirmer	Rennes	à confirmer
Semaines	11	12	13	14	15	16				
Dates	mars 22	avril 22	mai 22	juin 22	juil 22	sept 22				
Lieux	à confirmer	Ile-de-France	à confirmer	à confirmer	à confirmer	Paris				

Une partie de la formation est dispensée en Formation Ouverte et A Distance (FOAD) et en visioconférence

Ces dates sont communiquées à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées selon les exigences calendaires.



**ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT**



CALENDRIER DE LA FORMATION DEJEPS DGA 2021-2022

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE MASCULINE

Semaines	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Dates	04-07 juil 21	08-11 juil 21	15-18 août 21	19-22 août 21	sept 21	20-24 sept 21	18-22 oct 21	08-12 nov 21	29 nov 3 dec 22	jan 22
Lieux	Bourges	Bourges	Montceau	Montceau	Voiron	Franconville	Sotteville	Antibes	Lyon	Rennes
Semaines	11	12	13	14	15	16				
Dates	fev 22	mars 22	avril 22	avril 22	juin 22	sept 22				

Lieux à confirmer Ile-de-France Ile-de-France Ile-de-France à confirmer à confirmer

Une partie de la formation est dispensée en Formation Ouverte et A Distance (FOAD) et en visioconférence

Ces dates sont communiquées à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées selon les exigences calendaires.



CALENDRIER DE LA FORMATION DEJEPS DGE 2021-2022

GYMNASTIQUE RYTHMIQUE

Semaines	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Dates	04-07 juil 21	08-11 juil 21	août 21	août 21	sept 21	oct 21	oct 21	nov 21	dec 21	jan 22
Lieux	Bourges	Bourges	Montpellier	Montpellier	Voiron	Montpellier	Montpellier	Calais	Orléans	Orléans
Semaines	11	12	13	14	15	16				
Dates	fev 22	fev 22	mars 22	avril 22	mai 22	sept 22				
Lieux	à confirmer	Evry	à confirmer	à confirmer	Evry	à confirmer				

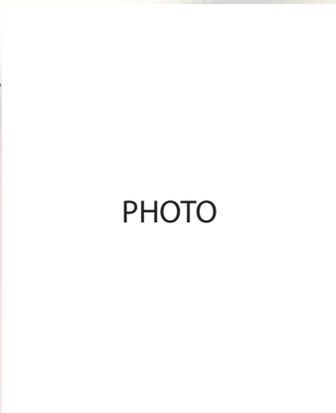
Une partie de la formation est dispensée en Formation Ouverte et A Distance (FOAD) et en visioconférence

Ces dates sont communiquées à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées selon les exigences calendaires.



**ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT**

NOM de naissance : PRENOM :
NOM d'usage :
DATE DE NAISSANCE :/...../.....
VILLE DE NAISSANCE + DEPT :
NATIONALITE :
TELEPHONE : MAIL :
ADRESSE POSTALE :
.....



INSCRIPTION AUX EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION ET A LA FORMATION DEJEPS GYMNASTIQUE 2021-2022

Mentions

Disciplines Gymniques Acrobatiques

GAF

GAM

Disciplines Gymniques d'Expression

GR

Date limite d'inscription 15 mars 2021

Les informations recueillies dans ce dossier d'inscription sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Fédération Française de Gymnastique pour permettre une analyse de la session de formation DEJEPS 2021-2022. Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées à une analyse interne et au suivi de cohorte de demandés dans le cadre des habilitations de formation.
Conformément à la loi «informatique et libertés», vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : INF/FFGym



**ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT**

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Est-ce que votre structure de stage est la même que votre structure d'appartenance ? OUI NON

Si non, indiquez ses coordonnées ici (Nom, adresse complète, Nom et Prénom du Président, mail et téléphone :

.....
.....
.....

Mode de financement envisagé :

- club
- OPCO
- non connu à ce jour
- personnel
- CNDS
- CPF
- Etat (Mairie, Région...)

Parcours scolaire et professionnel :

Scolarité suivie jusqu'en ? (CAP... Bac + 4) :

Diplôme scolaire le plus haut obtenu ? :

Diplôme universitaire le plus haut obtenu ? :

Diplôme professionnel le plus haut obtenu (BPJEPS...) :

Diplômes fédéraux, d'Etat ou de branche déjà obtenus ? :

Avez-vous identifié un tuteur ? OUI NON

Si oui, NOM : Prénom :

Diplôme :

Téléphone : Mail :



**ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT**

DOCUMENTS A FOURNIR POUR VALIDER VOTRE INSCRIPTION

Les pièces complémentaires suivantes doivent être chargées au plus tard le 10 mars 2021 sur votre espace FORMAGYM, Mon compte, Gestion du compte, Mes documents, intitulées : "NOM du stagiaire - pièce", selon l'ordre ci-dessous, de la manière suivante : *Ajouter un document, choisir un fichier, enregistrer.*

- Les pages 10 et 11 de ce dossier d'inscription
 - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités gymniques acrobatiques datant de moins de 3 mois à l'inscription en formation (*postérieur au 26 janvier 2021*).
 - La copie du diplôme de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) ou de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou équivalent
 - Une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité en recto verso) - *Attention, le permis de conduire n'est pas une pièce d'identité*
 - L'attestation de recensement pour les français de moins de 25 ans
 - Le certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense pour les français de moins de 25 ans
 - Une attestation de responsabilité civile (pour les non licenciés)
 - Une attestation de sécurité sociale (pour les non licenciés)
 - Une attestation de pratique personnelle (annexe en page 15)
 - Une attestation d'initiation (annexe en page 16)
 - Une attestation d'expérience (annexe en page 17)
 - La photocopie du diplôme de votre tuteur, si celui-ci est identifié
 - Les diplômes pour équivalence aux Exigence Préalables à l'Entrée en Formation ⁽¹⁾
 - Les diplômes pour équivalence aux Exigences Préalables à la Mise en Situation Professionnelle (EPMSP) ⁽²⁾
 - Les diplômes pour Equivalences d'Unité Capitalisable
 - Frais de dossier de 100,00 € à régler de préférence par virement ou par chèque à l'ordre de l'INF/FFGYM, à adresser à l'INF/FFGYM, 7 ter cour des Petites Ecuries, 75010 PARIS
- Pour les personnes en situation de handicap, l'avis du médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie sur la nécessité d'aménager les tests d'exigences préalables, la formation ou les épreuves certificatives.

VALIDATION DES EXIGENCES PRÉALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Photocopie d'un des diplômes permettant de valider les exigences préalables à l'entrée en formation par équivalence⁽¹⁾

OU

Une attestation de pratique personnelle (annexe en page 15) et une d'initiation (annexe en page 16) dans l'une des disciplines gymniques acrobatiques.

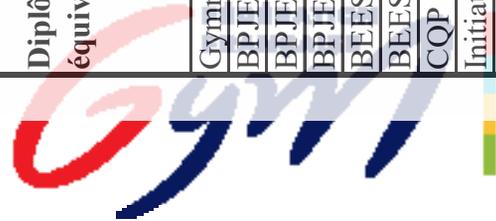


**ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT**

**Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education
Populaire et du Sport mention Disciplines Gymniques
Acrobatiques**

	Dispenses		⁽³⁾ Equivalences			
	⁽¹⁾ Exigences Préalables à l'Entrée en Formation	⁽²⁾ Exigences Préalables à la Mise en Situation Professionnelle	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4
Diplôme ou qualification pouvant ouvrir droit à dispense ou équivalence :						
Gymnaste de haut niveau GAF ou GAM ou Tr ou Tu ou Gac	X					
BPJEPS AGFF AGA	X	X				
BPJEPS AGFF AGA + UCC GAM ou GAF ou Tr ou Tu ou GAC	X	X				X ⁽³⁾
BPJEPS AG option AGA	X	X				X ⁽³⁾
BEESI GAM ou GAF	X	X			X ⁽³⁾	X ⁽³⁾
BEESI TSA	X	X			X ⁽³⁾	X ⁽³⁾
CQP AAG mention AGA	X					
Initiateur FFG GAM ou GAF ou Tr ou Tu ou GAC	X					
3 initiateurs FFG parmi GAM, GAF, Tr, Tu, Gac	X	X				
Animateur FFG GAM ou GAF ou Tr ou Tu ou Gac	X					
Moniteur FFG GAM ou GAF ou Tr ou Tu ou Gac	X					
Entraîneur FFG GAM ou GAF ou Tr ou Tu ou Gac	X	X			X ⁽³⁾	X ⁽³⁾
Animateur FSCF premier niveau GAM ou GAF	X					
Animateur FSCF 3ème degré GAM ou GAF						X ⁽³⁾
Brevet Fédéral 1er degré UFOLEP GAM ou GAF ou Tr						
Brevet Fédéral 2ème degré UFOLEP GAM ou GAF ou Tr	X					X ⁽³⁾

⁽³⁾ sur justification d'une expérience professionnelle d'entraînement de gymnastes de 300 heures dans l'une des six disciplines.



**Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education
Populaire et du Sport mention Disciplines Gymniques
d'Expression**

	Dispenses		⁽³⁾ Equivalences			
	⁽¹⁾ Exigences Préalables à l'Entrée en Formation	⁽²⁾ Exigences Préalables à la Mise en Situation Professionnelle	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4
Diplôme ou qualification pouvant ouvrir droit à dispense ou équivalence :						
Gymnaste de haut niveau GR ou Aéro	X					
BPJEPS AGFF mention AGE ou forme en cours collectif	X	X				
BPJEPS AGFF mention AGE + UCC GR ou Aéro	X	X				X ⁽³⁾
BPJEPS AG option GR ou AGA	X	X				X ⁽³⁾
BEESI GR ou Aéro	X	X			X ⁽³⁾	X ⁽³⁾
Animateur FFG cardio-vasculaire ou d'Expression + initiateur GR ou Aéro	X	X				
CQP AAG mention AGE	X					
Initiateur FFG GR ou Aéro	X					
Animateur FFG GR	X					
Animateur FFG Aéro	X					
Moniteur FFG GR	X					X ⁽³⁾
Moniteur FFG Aéro	X					
Entraîneur FFG GR	X	X			X ⁽³⁾	X ⁽³⁾
Entraîneur FFG Aéro	X	X			X ⁽³⁾	X ⁽³⁾
Animateur FSCF premier niveau GR	X					
Brevet Fédéral 1er degré UFOLEP GR	X					

⁽³⁾ sur justification d'une expérience professionnelle d'entraînement de gymnastes de 300 heures dans l'une des six disciplines.



ANNEXE

Attestation de pratique gymnique personnelle dans une structure

Je soussigné(e) : Mme ou M.

Président(e) de l'association

Certifie que Mme ou M.

Né(e) le _____ à _____

Demeurant _____

Code Postal _____ Commune _____

a pratiqué la gymnastique

Du : _____ au _____

Volume horaire hebdomadaire _____ H

Nombre total d'heures effectuées : _____ H

Nom et adresse de la structure dans laquelle se sont déroulées ces actions :

Code Postal _____ Commune _____

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans cette attestation.

Cachet de l'association et signature du Président

Fait à :

Le :

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Les faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende (Code pénal, art.441-1).

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende (Code pénal art.441-6) ».



**ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT**

ANNEXE

Attestation d'initiation de pratique gymnique dans une structure

Je soussigné(e) : Mme ou M.

Président(e) de l'association

Certifie que Mme ou M.

Né(e) le _____ à _____

Demeurant _____

Code Postal _____ Commune _____

a exercé les fonctions de :

- animateur _____ entraîneur _____

Activités encadrées _____

Du : _____ au _____

Volume horaire hebdomadaire _____ H

Nombre total d'heures effectuées : _____ H

Nom et adresse de la structure dans laquelle se sont déroulées ces actions :

Code Postal _____ Commune _____

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans cette attestation.

Cachet de l'association et signature du Président

Fait à :

Le :

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Les faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende (Code pénal, art.441-1).

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende (Code pénal art.441-6) ».



**ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT**

ANNEXE

Attestation d'expérience professionnelle de 300h minimum d'encadrement gymnique dans une structure

Je soussigné(e) : Mme ou M.

Président(e) de l'association

Certifie que Mme ou M.

Né(e) le _____ à _____

Demeurant

Code Postal _____ Commune _____

a exercé les fonctions de :

- Animateur _____ Entraîneur _____

Activités encadrées

Du : _____ au _____

Volume horaire hebdomadaire _____ H

Nombre total d'heures effectuées : _____ H

Nom et adresse de la structure dans laquelle se sont déroulées ces actions :

Code Postal _____ Commune _____

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans cette attestation.

Cachet de l'association et signature du Président

Fait à :

Le :

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Les faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende (Code pénal, art.441-1).

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende (Code pénal art.441-6) ».



**ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT**